

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

15. Création d'un emploi de gestionnaire administratif pour la Halle

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de réaliser les missions suivantes :

- Assurer la gestion administrative du service : gérer les contrats d'artistes, les déclarations de droits d'auteur, rédiger des conventions, des décisions du maire, mettre en place les Guso, assurer un suivi budgétaire des actions et des prestations et une comptabilité analytique des dépenses et des recettes, élaborer des bilans quantitatifs, assurer un suivi des déclarations RH, monter ponctuellement des dossiers de demande de subvention.
- Gérer l'accueil logistique et physique des spectacles (ou des résidences d'artistes), selon les éléments contractuels, à la Halle ou au théâtre de Vire (éditer et négocier des feuilles de route, organiser l'hébergement et la restauration, mettre en place les transports, accueillir les artistes, mettre en place et accompagner lors des repas.
- Gérer les locations et mises à disposition : traiter les demandes, mettre en place les plannings (d'occupation de la salle et du ménage) en concertation, assurer le suivi administratif et logistique des accueils (suivi des conventions, assurances, facturation, ...)
- Assurer la communication du service.
- Rendre visible l'activité, réaliser des bilans et les communiquer.
- Mettre en place et suivre le plan de communication des spectacles programmés et des actions en partenariat, en lien avec le service communication.
- Elaborer et diffuser la plaquette-programme de La Halle (2 fois / an), mettre en place la communication physique (affichage, conférence de presse, relationnel)
- Assurer une présence et un suivi sur les réseaux sociaux.
- Assurer des actions de relations publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070815-DE

Délibération n°2024/07/08/15 du 8 juillet 2024 à 20h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024



- Mettre en place des projets de médiation visant la fidélisation d'un public ainsi que son extension et son renouvellement. Etre médiateur entre le public et l'artistique (développer des actions auprès de publics identifiés (scolaires, seniors, petite enfance, ...). Rechercher et développer des partenariats afin de permettre le rayonnement de l'activité.
- Gérer la billetterie et la régie/compte DFT (titulaire) en autonomie : paramétrer et suivre les logiciels de vente (physiques et en ligne), assister l'équipe de vente à la médiathèque, guichet les jours de spectacles et contrôle des caisses, suivi du compte et reversements des recettes.
- Accueillir et renseigner les publics.
- Suivre des dossiers particuliers, renforcer l'organisation d'événements à Vire, participer à des actions interservices, participer à l'accompagnement des pratiques amateur, participer au contrôle du respect des consignes de sécurité liées aux ERP (dispositifs de sécurité incendie, règlement intérieur, conditions d'hygiène et de travail), veiller aux règles de santé et de sécurité au travail).
- Assurer le suivi du CODIR Culturel et de la Commission Culture

Il est proposé au conseil municipal de créer un emploi permanent de gestionnaire administratif pour la Halle sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Il est demandé au conseil municipal d'autorisation de recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1 du code général de la fonction publique.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

Vu l'article L332-8 1 du code général de la fonction publique

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 Juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent de gestionnaire administratif polyvalent à La Halle sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.
- De dire que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070815-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/15 du 8 juillet 2024 à 20h30

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	45	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070815-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/15 du 8 juillet 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Joann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception en préfecture de l'intérieur

014-200060176-20240708-D2024070815-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/15 du 8 juillet 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070815-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/15 du 8 juillet 2024 à 20h30